



S.I.V.O.M.

AsBaMaVis

SIVOM DES ASBAMAVIS
Place Guez de Balzac
16430 BALZAC
Tél : 05.45.68.29.34
asbamavis@balzac.fr
asbamavis.fr
SIRET : 24160061800029
APE : 8411Z

À l'attention des usagers du SIVOM DES
ASBAMAVIS

OBJET : Modification du règlement intérieur

Afin de répondre à l'accroissement d'activité et aux besoins des familles le règlement intérieur a été mis à jour et sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024.

Parmi les modifications importantes, je vous prie de bien vouloir noter :

- Désinscriptions
 - Le délai de **désinscription** sera désormais de **7 jours consécutifs**.
ex : désinscription le mercredi pour le mercredi suivant
- Fiche de renseignements disponible sur le site internet :
 - le fichier PDF peut être complété et signé numériquement
- Liste d'attente :
 - Les familles disposent désormais un délai de **12 heures** pour répondre à la disponibilité d'une place. À défaut de réponse, la place sera considérée comme libérée par les familles et sera attribuée à une autre famille.
- P.A.I. :
 - Les familles dont les enfants bénéficient d'un P.A.I. doivent mettre à disposition de l'ALSH une trousse spécifique pour l'ALSH.
- Numéro d'allocataire et quotient familial :
 - L'absence de numéro d'allocataire CAF dans la fiche de renseignements entrainera la facturation « Non allocataire ».
 - Les quotients familiaux sont mis à jour deux fois par an (en janvier et en juillet).
- Arrivées et départs :
 - En période de vacances scolaires (ou période scolaire pour Marsac), l'arrivée des enfants est possible jusqu'à 9h. Le départ des enfants est possible à partir de 17h. Toute arrivée au-delà de 9h et tout départ avant 17h entrainera la facturation des heures dues (à l'exception des rendez-vous médicaux en fournissant un certificat médical).

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet et consultable sur simple demande.

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

Bien cordialement.

Martine LIEGE TALON
Présidente